



Informier le public sur les risques en cas d'orage

L'association Protection foudre (association loi 1901) a été créée en 1993. Ses statuts lui permettent d'accueillir deux types de membres : des personnes morales et des personnes physiques. Elle rassemble des spécialistes et sociétés ou organismes provenant d'horizons variés, dont les principaux acteurs du domaine de la protection foudre. En l'occurrence des scientifiques, des techniciens et des entreprises spécialistes du domaine de la foudre (fabricants, bureaux d'études, installateurs, formateurs, vérificateurs), mais aussi du domaine médical ou de la détection d'orage tel que Météorage. À Toulouse (Haute-Garonne), un médecin spécialiste des effets de la foudre sur le corps humain a constitué avec des médecins d'autres spécialités une consultation multidisciplinaire, au cours de laquelle il reçoit des personnes ayant reçu un choc de foudre.

Indépendamment des aspects physiques susceptibles d'en découler, le choc de foudre a des effets psychologiques très importants, notamment des traumatismes psychiques pouvant engendrer la peur de l'orage et d'autres problèmes. L'objectif de notre association est d'informer le grand public sur les risques en cas d'orage, tant humains que matériels, et dispose à cette fin d'un site web très fréquenté, où différents documents sont accessibles tels que « la conduite à tenir en cas d'orage », qui regroupe 20 recommandations. S'y ajoutent des fiches plus spécifiques, « la montagne » ou « le camping », par exemple, ainsi que des fiches abordant les aspects matériels comme un exemple de foudroiement d'une maison.

Dans la partie purement technique, accessible uniquement aux membres de l'association, ont été publiées des fiches techniques relatives à la protection foudre des installations de recharge de véhicules électriques ou à celle des installations photovoltaïques. Nous avons aussi réalisé un travail important sur les normes de protection foudre de la série NF EN 62305, internationales et européennes, d'un abord un peu compliqué. Ce travail a consisté en l'élaboration de petits guides rendant l'accès à ces normes plus facile.

D'autre part, notre association est membre des comités techniques paratonnerres et parafoudres de l'Afnor et nous suivons les travaux normatifs, tant au niveau international qu'eupéen ou français dans ce domaine, notamment ceux relatifs à la protection contre les surtensions de la NF C-15-100. Les documents européens, actuellement rédigés, équivalents à cette norme sont appelés à rentrer dans la future norme NF C 15-100, et de ce fait, seront alignés sur la pratique européenne, dont l'application sera obligatoire pour tout type de bâtiments (habitat, locaux professionnels et établissements recevant du public) ; tous doivent respecter les règles de la NF C 15-100 avec un certain nombre d'obligations supplémentaires pour les ERP. Cette future norme sera d'applicable pour tout type d'installation électrique.

L'Afnor a publié voici peu un document intitulé « fascicule de documentation », référencé FD C17-109, qui traite de la protection foudre pour l'habitat individuel. Y sont abordés les aspects relatifs à la protection par paratonnerre et par parafoudre, afin qu'un habitat individuel (sous certaines conditions) puisse être protégé de manière suffisamment efficace en cas d'orage.

Sur notre site sont également accessibles une galerie photos/vidéos et les interventions de membres de l'association sur des grands médias nationaux ou régionaux.

Enfin, des questions et témoignages peuvent nous être adressés et toutes les questions posées reçoivent une réponse élaborée par un spécialiste.

Une bibliographie sur l'observation des phénomènes orageux et l'orage et ses croyances dans l'histoire est également accessible.

Chaque année l'association organise un forum technique au cours duquel sont abordées les dernières nouveautés et recherches dans le domaine de la foudre, la date du prochain, qui se tiendra à Paris, est le 15 novembre 2022.

Michel Koutmatzoff
président de l'association Protection foudre
www.apfoudre.fr